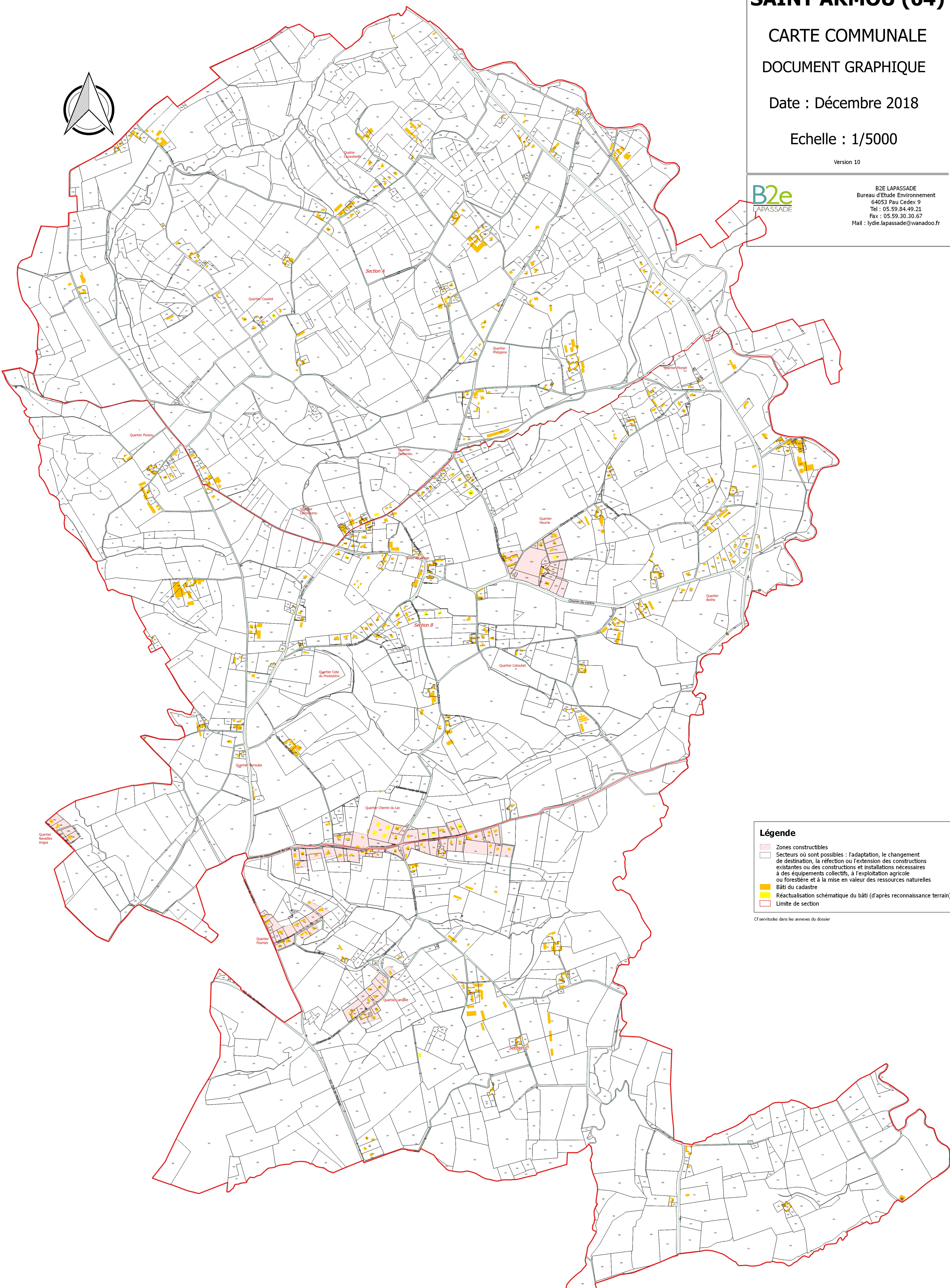




Légende

Zones constructibles

Secteurs où sont possibles : l'adaptation, le changement de destination, la réfection ou l'extension des constructions existantes ou des constructions et installations nécessaires à des équipements collectifs, à l'exploitation agricole ou forestière et à la mise en valeur des ressources naturelles

Bâti du cadastre

Réactualisation schématique du bâti (d'après reconnaissance terrain)

Limite de section

Cf servitudes dans les annexes du dossier